



Afin de faciliter l'acquisition du timbre fiscal nécessaire à l'obtention d'un passeport, la direction générale des Finances publiques (DGFIP) propose de l'acquérir en ligne sur le site timbres.impots.gouv.fr.

Les achats s'effectuent par carte bancaire en mode sécurisé via le dispositif 3D-secure. L'utilisateur obtient alors son timbre selon son choix :

- par courriel : le timbre au format PDF (avec une représentation sous forme de flashcode) est joint au courriel qui est adressé;
- par SMS : le SMS indique le numéro du timbre. Ce numéro est valide pendant 6 mois à compter de la date d'achat.

Acheter un timbre électronique

Je souhaite ...



Acheter un timbre électronique pour un passeport

 Débuter l'achat

> Je souhaite obtenir le remboursement d'un timbre

> J'ai une question relative au timbre électronique pour le passeport

Le timbre électronique pour le passeport sera également disponible auprès des buralistes et des guichets de la DGFIP.